

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00031

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 8 Septembre 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire de type garage détaché déjà existant à une distance de 1,49 mètres de la ligne de lot latérale droite.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 6.2.4, paragraphe 2, alinéa a), stipule qu'un bâtiment accessoire isole du bâtiment principal localise en cour arrière ou latérales doit être à une distance minimale (murs) :

a) de 2 m des limites arrière et latérales ;

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 6 151 959 du cadastre du Québec, sise au 31, place Sylvianne, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 8 Septembre 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 21 août 2026

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public amendé ci-contre, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 août 2026

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 21 août 2026

James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier